

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023.**

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laurence TEREKENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laura BELLOIS	à	M. Michel PICARD
Mme Nicole SIEPI	à	M. Claude MATHON
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	M. Christine ROBERT
M. Christian DANRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Coline OLIVIER	à	M. Foued BOUBERKA
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Guillaume GINGUENE

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
M. Laurent BOULA

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Virginie BUSSON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**202.09.2023 SOCIAL / ENFANCE**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, VIE DES QUARTIERS ET ACTION SOCIALE**

---

**Résumé :**

Cette délibération a pour objectif d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de mettre en avant le partenariat des services municipaux et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les actions réalisées en faveur des familles, de l'action sociale globale et de l'amélioration du cadre de vie.

## Enjeux et Objectifs

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de laborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG peut couvrir différents domaines d'intervention en fonction des résultats du diagnostic préalable à la convention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

### Impact Financier

La CTG succède au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) que la ville avait signé pour la première fois en 2007 et qui a pris fin en décembre 2022.

La signature de la CTG permettra à la ville de maintenir les subventions dites « bonus territoire » accordées par la CAF pour les actions en faveur de la famille (réservation de places en crèches, action BAFA, séjours, coordination...).

Dans le cadre de cette convention, les subventions annuelles pour toutes les structures sont estimées à environ 437 000 € par an.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention territoriale globale et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du code de la Sécurité Sociale,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF),

**VU** la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

**VU** la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 23 mars 2022 concernant la stratégie de déploiement des conventions Territoriales Globales (CTG),

**CONSIDERANT** que les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité,

**CONSIDERANT** les quatre missions emblématiques de la branche Famille de la CAF qui sont :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

**CONSIDERANT** la collaboration des CAF depuis leur origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang duquel les collectivités locales,

**CONSIDERANT** que la commune d'Osny est particulièrement investie dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de la clause de compétence générale lui permettant de répondre aux besoins quotidiens des citoyens,

**CONSIDERANT** le diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté,

**CONSIDERANT** les champs d'intervention prioritaires suivants : Petite Enfance, Enfance/Jeunesse, Parentalité, Logement, Animation de la vie sociale, Insertion /Accès aux droits et aux services, Handicap,

**CONSIDERANT** le souhait de la commune d'Osny et de la Caf d'intervenir en cohérence au plus près des besoins du territoire,

**VU** la proposition de Convention Territoriale Globale de la CAF, ci-annexée

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 18 septembre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,  
DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

D'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale de la CAF ci-annexée,

**Article 2 :**

D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.

**Article 3 :**

D'autoriser le versement de recettes issues de « bonus territoire » qui seront calculées chaque année suite à la déclaration de données d'activité réelle.

**Article 4 :**

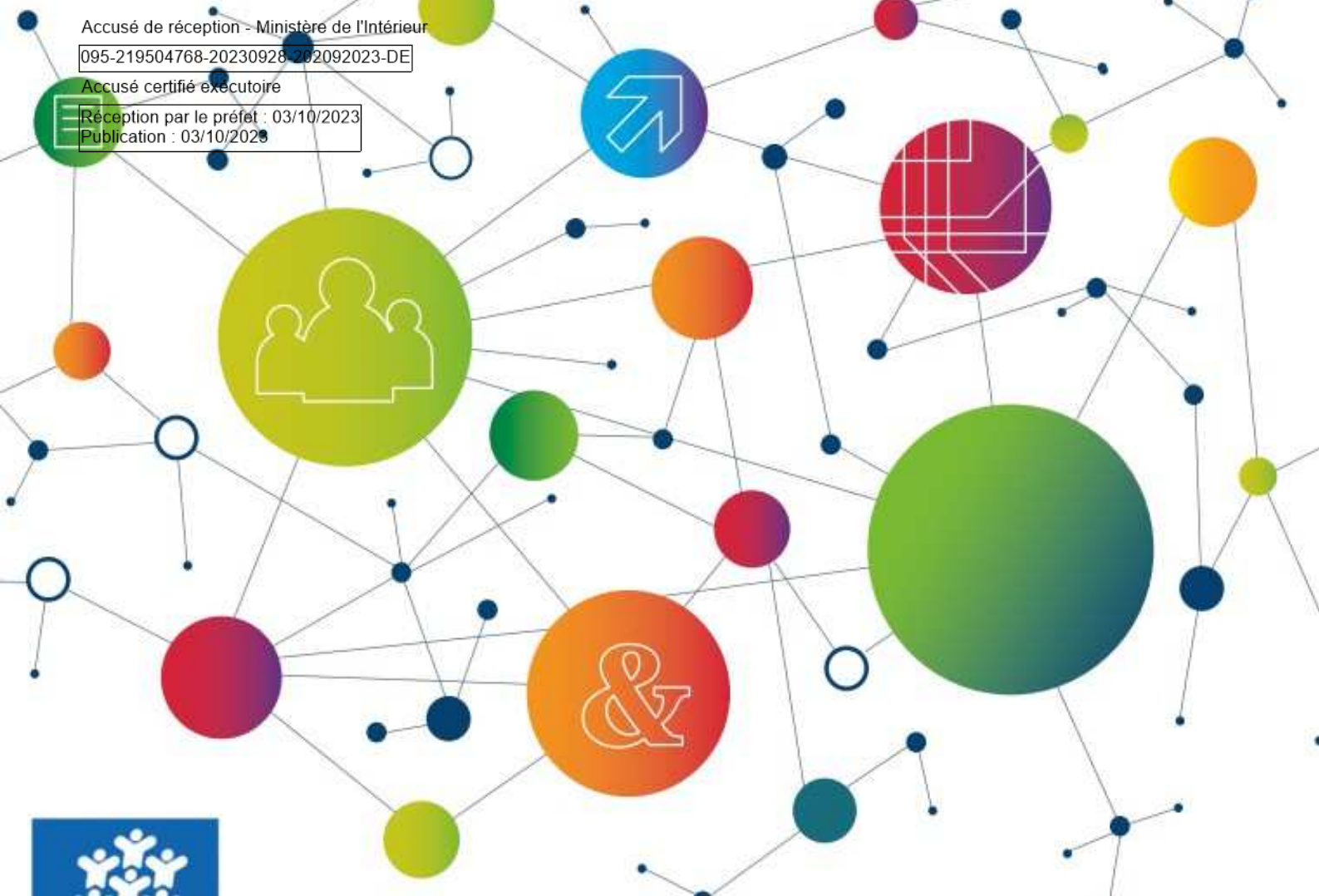
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 28 septembre 2023  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



**Le Maire**

**Jean-Michel LEVESQUE**



# Convention territoriale globale 2023 – 2027



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves DELANNOY et par sa directrice, Madame Christelle KISSANE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune d'Osny, représentée par son maire, Jean-Michel LEVESQUE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Sommaire

Préambule .....	4
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale .....	6
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune .....	8
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins .....	8
Article 5 - Engagements des partenaires .....	10
Article 6 - Modalités de collaboration.....	10
Article 7 - Echanges de données .....	11
Article 8 - Communication.....	11
Article 9 - Evaluation .....	11
Article 10 - Durée de la convention.....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention .....	12
Article 12 - La fin de la convention .....	12
Article 13 - Les recours .....	13
Article 14 - Confidentialité .....	13
Annexe 1 – Diagnostic partagé .....	14
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
Annexe 3 – Plan d'actions .....	
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	
Annexe 5 – Evaluation .....	
Annexe 6 – Décision du conseil municipal de la commune d'Osny	

Reception par le préfet : 03/10/2023  
Publication : 03/10/2023  
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 23 mars 2022 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Osny en date du 28 septembre 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

Une commune qui a connu une très forte croissance à partir des années 1960 et une évolution de la population stable depuis 2010. Osny comptait 17 111 habitants au 1er janvier 2023

La population est relativement jeune mais connaît aussi un phénomène de vieillissement, suivant la tendance nationale ;

- Les moins de 30 ans représentent 40% de la population osnysoise, contre 45% à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- 21% des habitants ont plus de 60 ans, une proportion supérieure à celle du Val d'Oise (19%)
- Un vieillissement de la population amorcé depuis plusieurs années : une évolution de +16% des 60 ans et plus

La population est de type « classe moyenne », majoritairement composée de retraités (22%), de professions intermédiaires (18%) et d'employés (16%)

47% des ménages de la commune sont des familles avec enfants (36% de couples avec enfants et 11% de familles monoparentales). 15% des familles osnysoises sont monoparentales contre 20% dans la Communauté d'Agglomération et 19% à l'échelle du Val d'Oise

Le taux de chômage sur la Ville est faible : 11% des 15-64 ans sont au chômage, contre 13% aux échelles intercommunale, départementale et nationale

Une évolution stable de ce taux chez les 25-64 ans et une baisse chez les 15-24 ans : de 24% de jeunes chômeurs en 2014 à 17% en 2019, à l'inverse de la tendance nationale

En 2020, le revenu médian est de 25 550€ pour les Osnysois (contre 22 440€ pour la Communauté d'Agglomération et la France métropolitaine), la population est plutôt aisée sur la Ville

La proportion de foyers allocataires Caf au RSA à Osny représente 8,3 foyers allocataires Caf au RSA pour 100 ménages

Le nombre d'allocataires CAF tous champs d'intervention confondus est de 3 107 et représente ainsi 8 872 personnes couvertes par au moins une prestation de la CAF

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)



- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :
- Les territoires (bassins de vie)
    - o Le quartier prioritaire du Moulinard (résidence de la Viosne et résidence du Vauvarois) et le quartier de veille La Ravinière
    - o Les champs d'intervention prioritaires :
      - o La petite enfance : le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant et de nouveaux services aux familles
      - o L'enfance et la jeunesse : le maintien d'une offre de qualité pour l'enfance et le soutien aux initiatives jeunes
      - o La parentalité : le développement d'actions de soutien à la fonction parentale
      - o L'animation de la vie sociale : favoriser le vivre ensemble et développer les réseaux de partenaires
      - o L'accès aux droits-insertion : développer et consolider les dispositifs d'insertion et d'inclusion numérique
      - o Le logement : permettre un meilleur accompagnement des locataires
      - o L'intergénérationnel : favoriser les échanges entre les générations de la ville
  - Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune d'Osny souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
  - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
  - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
  - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
  - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
  - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
  - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
  - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
  - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
  - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE**

La commune d'Osny met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

La petite enfance :

- Information et accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil à travers le Relais Petite Enfance (RPE)
- Prise en charge des enfants dans des crèches collectives ou le multi accueil en fonction des besoins des familles

L'enfance et la jeunesse :

- Développement d'actions éducatives, culturelles et de loisirs en direction des enfants et des jeunes
- Conseil municipal des jeunes
- Stages sportifs
- Création du SIJ
- Séjours thématiques
- Mise en place d'un espace citoyen

Animation de la vie sociale et insertion-accès aux droits :

- Un centre social au sein du quartier du Moulinard
- Développement d'actions en direction des familles
- Politique culturelle et intergénérationnelle
- Soutien à la vie associative
- Organisation d'actions d'insertion vers l'emploi via le service emploi
- Aides légales et facultatives via le CCAS
- Actions orientées vers la santé et le handicap
- Mise en place d'une mutuelle communale
- Développement des actions de prévention
- Sorties seniors
- Dispositif OSE (Osny Service Emploi)

La parentalité :

- Sorties familles proposées pendant les vacances scolaires
- Accueil des familles sur les Lieux Accueil Enfant Parent (LAEP)

## **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- Le maintien et l'adaptation de la qualité d'accueil de tous les enfants osnysois
- Le soutien des actions intergénérationnelles
- Une proximité accentuée pour accompagner au mieux les jeunes Osnysois
- Une transversalité relancée entre les services et les partenaires de la Ville pour créer des actions communes
- Un soutien à la fonction parentale
- Une mise en réseau des parents d'Osny
- Une coordination entre les acteurs locaux

- Un développement des actions de prévention
- Une meilleure identification des services par les usagers
- La lutte contre la fracture numérique et l'isolement
- La lutte contre les impayés de loyer
- L'adaptation des logements pour garantir leur accessibilité aux personnes en perte d'autonomie

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

- Elargir la Passerelle d'accueil du jeune enfant avec les écoles maternelles
- Favoriser les actions intergénérationnelles au sein des structures de petite enfance
- Faire un état des lieux de l'offre de la petite enfance
- Former le personnel à l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Enfance / Jeunesse

- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- Initier les enfants au développement durable
- Redynamiser le réseau de acteurs éducatifs de la ville
- Faciliter l'insertion jeunesse en développant les partenariats

Parentalité :

- Mettre en place un café des parents
- Assurer un soutien à la parentalité numérique
- Créer un REAAP Local

Animation de la vie sociale :

- Mise en place d'un réseau des partenaires sociaux de la ville
- Mettre en place un espace de vie sociale sur le quartier de la Ravinière
- Permettre une meilleure visibilité du Déclik grâce à une nouvelle implantation dans des locaux adaptés.

Insertion et accès aux droits

- Mettre en place une permanence de démarches administratives au CCAS (écrivain public)
- Faciliter l'accès aux soins
- Faciliter l'accès au numérique pour tous

Logement

- Instaurer un partenariat avec la CAF pour le développement du permis de louer
- Réfléchir sur les possibilités d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence
- Développer le logement intergénérationnel et les actions afférentes
- Etendre les CLIL (commissions locales d'impayés de loyers) avec plus de bailleurs

Intergénérationnel :

- Faciliter les échanges intergénérationnels

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluriannuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

La Caf du Val d'Oise et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 - LES RECOURS

### - **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		La commune
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire M. Jean-Michel LEVESQUE



# Ville d'Osny / Caf Val d'Oise

**DIAGNOSTIC** Convention

**PARTAGÉ** Territoriale

Globale



## DONNEES DE CADRAGE

① Démographie : INSEE – 2018 (géographie au 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Population en 2018</b>	<b>17 402</b>	<b>210 633</b>	<b>1 238 581</b>
Evolution de la population entre 2013 et 2018	5,8%	5,3%	3,7%
<b>Structure d'âge</b>			
Moins de 18 ans	24,1%	26,7%	26,0%
De 18 à 24 ans	9,0%	10,5%	8,8%
De 25 à 39 ans	20,4%	22,6%	20,4%
De 40 à 64 ans	31,8%	29,6%	31,4%
65 ans et plus	14,8%	10,6%	13,5%
<b>Structure familiale (en %)</b>			
Part de familles monoparentales	12,3%	17,3%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	45,3%	46,2%	46,2%
Part de couples sans enfant	40,0%	33,3%	34,9%
Part de personnes seules	2,4%	3,3%	3,7%
② Socio-économique	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Données Insee</b>			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	30 724 €	26 563 €	28 005 €
<b>Données Caf</b>			
Revenu moyen des allocataires	2 377 €	1 891 €	2 076 €
Revenu médian des allocataires	1 455 €	1 318 €	1 401 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-38,8%	-30,3%	-32,5%
Part d'allocataires à bas revenus	32,5%	31,3%	33,6%
Part d'allocataires au Rsa	16,2%	14,3%	14,9%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	29,7%	29,3%	29,3%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants		70,8%	68,7%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	76,5%	80,7%	80,3%
③ Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>3 107</b>	<b>48 499</b>	<b>250 812</b>
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2020	25,8%	22,2%	20,8%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	8 872	126 867	707 687
<b>Taux de couverture Caf</b>	<b>51,0%</b>	<b>60,2%</b>	<b>57,1%</b>
Part des allocataires avec enfant à charge	62,5%	55,6%	61,7%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2018.

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Réception par le préfet : 03/10/2023  
Publication : 03/10/2023

La ville d'Osny fait partie de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). La commune se situe au sud-ouest du Val d'Oise et a connu une très forte croissance à partir des années 1960.

Sa population s'élevait à 17 402 habitants en 2018 ce qui représente 8.26% de la population de la CACP. Elle a connu entre 2013 et 2018 une augmentation une évolution positive de 5.8%

La ville prévoit, après la mise en œuvre des différents programmes immobiliers, une population qui atteindra 21 000 habitants à l'horizon 2026. Cette arrivée de nouveaux habitants représente un défi d'accueil et d'adaptation des structures existantes voire la création de nouveaux établissements.

Les différentes répartitions par structure d'âge sont similaires aux données des deux autres échelons (communauté d'agglomération et département). Toutefois, la part des plus de 65 ans est supérieure de plus de 4 points par rapport à la CACP. D'ailleurs, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) menée sur la commune en 2023 confirme que le vieillissement de la population est amorcé depuis plusieurs années et que la part des plus de 60 ans a connu une augmentation de plus de 16% entre 2014 et aujourd'hui.

En ce qui concerne les répartitions par structure familiale, on constate en 2018, que le nombre de familles monoparentales est inférieur de 5 points par rapport aux données de la communauté d'agglomération. Toutefois, il est important de nuancer ces données car les travailleurs sociaux (CAF, SSD, CCAS) ont observé que la Covid 19 a impacté le nombre de séparations à la hausse pour les familles accompagnées. Ces données sont confirmées par le travail des travailleurs sociaux (CAF, SSD, CCAS).

La structure familiale la plus représentée sur la ville d'Osny est celle des couples avec enfants représentant 45.3% de la population (46,2% pour la CACP et 46,2% pour le département). Néanmoins, la part des couples sans enfants représente 40% de la population osnysoise soit 7 points de plus que la CACP. On peut mettre ces données en corrélation avec la répartition par âge, car les plus de 40 ans représentent 47% de la population de la commune.

Le revenu fiscal de référence moyen par foyer est de 30 724€ ce qui est supérieur aux deux autres échelons de référence.

Le taux d'activité féminine parmi les couples (74%) est supérieur à celui de la Communauté d'agglomération (70.8%) et à celui du Val d'Oise (68.7%) ce qui induit le besoin d'un mode de garde pour les enfants en bas âge. Le taux d'activité féminine des mères monoparentales (76.5%) est inférieur aux deux autres échelons (respectivement 80.7% et 80.3%) mais reste cependant élevé.

Il est à noter que le taux de couverture CAF sur la ville d'Osny est de 51%. Les données allocataires sont donc moins représentatives que le taux de couverture de la CACP (60.2%) ou le taux départemental (57,1%).

**PETITE ENFANCE**

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

① Démographie : INSEE - 2018 (géographie au 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre de naissances domiciliées en 2018</b>	<b>202</b>	<b>3 549</b>	<b>19 012</b>
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2013 et 2018	-6,0%	2,1%	-3,2%
<b>Nombre de 0-2 ans révolus en 2018</b>	<b>663</b>	<b>9 995</b>	<b>53 659</b>
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2018	10,3%	1,4%	-1,1%
② Socio-économique : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	70,2%	63,3%	62,1%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	42,2%	36,4%	37,0%
③ Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus</b>	<b>27,5%</b>	<b>32,0%</b>	<b>30,8%</b>
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	17,6%	19,8%	17,5%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	29,0%	30,2%	29,8%
<b>Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2020</b>	<b>591</b>	<b>9 587</b>	<b>52 973</b>
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2020	-1,0%	0,1%	-0,2%
<b>Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (PAJE EMPLOI 2020)</b>	<b>70</b>	<b>919</b>	<b>4 718</b>
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2020	-13,6%	-18,2%	-17,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2018.

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Afin d'affiner notre analyse, nous nous baserons sur des données plus récentes tirées de l'Insee

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
• Naissances domiciliées	216	215	214	212	235	225	202	237

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

On constate que le nombre de naissances est relativement stable sur les dernières années. Cette donnée est d'ailleurs confirmée par la commune qui a constaté une baisse du nombre de demandes de places en accueil collectif et par conséquent, du volume de la liste d'attente pour ces mêmes demandes.

Toutefois, la commune a conscience que la ville se transforme à la suite des nombreuses constructions récentes et à venir, et va procéder à un état des lieux des offres d'accueil de la Petite Enfance.

005-210504768-20230028-202002023-DE

Code INSEE de la commune	NOMEPCI	Code SIREN de l'EPCI	Taux couverture Commune	Taux couverture EPCI	Taux de couverture Département	Taux de couverture Région	Taux couverture national
95476	249500109	CA de Cergy-Pontoise	53.1	42.7	41.0	53.1	58.8

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus issu des données CNAF au 31/12/2020, le taux de couverture des modes d'accueil d'Osny est de 53.1% ce qui est supérieur au niveau départemental (41%) et au niveau de la communauté d'agglomération (42.7%) mais inférieur à la moyenne nationale (58,8%).

Les données socio-économiques relatives aux femmes actives ou aux familles biparentales actives indiquent un fort besoin en mode de garde car les données (70.2% et 42.2% respectivement) sont supérieures aux deux autres échelons.

+ 7 points pour les femmes actives

+ 6 points pour les couples actifs

En conséquence, même si le taux de couverture n'est pas un facteur d'alerte à ce jour, la commune doit rester vigilante quant à son offre d'accueil Petite Enfance, surtout si la commune veut anticiper l'arrivée de nouvelles familles.

La part des familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans est inférieure aux deux autres échelons. Néanmoins, la part des familles monoparentales ou nombreuses avec un enfant de moins de 3 ans est sensiblement identique aux données de la CACP et du Val d'Oise.

Il convient de souligner que le nombre d'assistantes maternelles (-13.6%) diminue même si le chiffre est inférieur aux deux autres échelons (-18.2% pour la communauté d'agglomération et -17.2% pour le département). A ce titre, l'arrivée de nouveaux habitants peut fragiliser le taux de couverture. Le RPE créé en octobre 2021, mène diverses actions pour tenter d'inverser la tendance à la baisse.

#### Structures existantes :

- La crèche « Les lutins des marais » (45 places) et la mini crèche collective « A petits pas » (20 places)
- Le multi-accueil « La Farandole », assurant un accueil occasionnel ou d'urgence pouvant accueillir en simultanée 11 enfants
- Le Relais Petite Enfance (RPE) « Le colibri », facilitant l'orientation des parents et l'accueil des assistantes maternelles
- La Maison de l'Enfance, accueillant un Lieu d'Accueil Enfant-Parent
- Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent du centre social « Le Déclif »
- 6 crèches et micro-crèches privées sur la Ville
- Le centre de PMI proposant également un accueil pour les parents et les enfants

#### Activités proposées :

- Accueil des enfants de 0 à 3 ans intégrant les enfants en situation de handicap
- Des ateliers de sensibilisation à la langue des signes organisés au sein de la crèche « Les lutins des marais »
- Animations musicales, lecture de contes en lien avec la médiathèque, sorties pédagogiques, ateliers manuels, spectacles de Noël, kermesses ...
- Une orientation des parents facilitée depuis la création du RPE
- Point Conseil Petite Enfance
- Visite des écoles maternelles avec les futurs écoliers
- ...

#### Enjeux :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- Maintien et adaptation de la qualité d'accueil de tous les enfants osnysois
- Soutien des actions intergénérationnelles

**ENFANCE JEUNESSE**

Réception par le préfet : 03/10/2023  
Publication : 03/10/2023

① Démographie : INSEE – 2018 (géographie au 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	682	10 064	55 275
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2018	8,9%	6,9%	2,8%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	2 851	36 282	213 687
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2018	6,1%	10,2%	6,7%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	1 566	22 121	108 478
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2018	-17,2%	-2,0%	-3,5%
② Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 279	43 615	253 099
<b>Nombre des 3-5 ans révolus</b>	<b>624</b>	<b>9 425</b>	<b>53 143</b>
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	23,1%	21,9%	19,3%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	30,3%	30,9%	32,4%
<b>Nombre des 6-11 ans révolus</b>	<b>1 408</b>	<b>18 734</b>	<b>108 138</b>
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	22,5%	25,7%	22,7%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	25,9%	29,2%	30,6%
<b>Nombre des 12-15 ans révolus</b>	<b>877</b>	<b>11 039</b>	<b>64 836</b>
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	27,0%	31,1%	27,2%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	27,5%	30,7%	32,4%
<b>Nombre des 16-17 ans révolus</b>	<b>370</b>	<b>4 417</b>	<b>26 982</b>
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	31,4%	34,9%	31,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	34,3%	35,1%	36,2%
<b>Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'AAEH</b>	<b>93</b>	<b>1 313</b>	<b>6 747</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2018.

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

La part des 3-5 ans a augmenté de 8.9% entre 2013 et 2018 soit deux points de plus par rapport à la CACP mais 6 points par rapport au Val d'Oise. La part des 6-17 ans (6.1%) est quant à elle inférieure à celle de la communauté d'agglomération (10.2%) et quasi équivalente à celle du département (6.7%). L'évolution des 18-24 ans (-17.2%) a connu une forte diminution entre 2013 et 2018. Cette baisse est bien supérieure à celle connue par la CACP (-2%) et à celle du département (-3.5%). Cette tendance est confirmée par les dernières données de l'Insee avec 1 560 jeunes de 18 à 24 ans en 2019.

**Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020**

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020					
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	882	647	73,4	73,8	72,9
6 à 10 ans	1 144	1 131	98,8	98,8	98,9

095-219504768-20230928-202092023-DE					
Accusé certifié exécutoire					
11 à 14 ans	832	817	98,2	98,1	98,2
Réception par le préfet : 03/10/2023					
Publication : 03/10/2023					
15 à 17 ans	643	615	95,7	95,7	95,6
18 à 24 ans	1 486	618	41,6	35,2	51,4

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020			
	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>12 408</b>	<b>6 477</b>	<b>5 931</b>
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	19,7	19,4	20,0
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,2	4,8	5,7
CAP, BEP ou équivalent	22,2	25,3	18,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,8	19,2	18,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,0	12,0	14,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	10,8	8,5	13,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	10,3	10,7	9,8

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Les deux tableaux ci-dessus couplés aux précédentes données pourraient expliquer la forte baisse des 18-24 ans.

1/ seuls 41.6% des 18-24 ans sont scolarisés contre 63% en Ile de France (source : Ithéa pour l'ABS 2023). Ces jeunes n'auraient accès qu'à des emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés. Pour prendre leur indépendance, ils doivent quitter Osny car les loyers y sont trop élevés.

2/ Parmi les jeunes qui poursuivent des études postbac, une partie quitterait le domicile familial pour poursuivre des études supérieures car il n'existe aucune résidence étudiante

Concernant la répartition des enfants selon l'âge dans les familles monoparentales ou les familles à bas revenus, il n'existe pas de facteur d'alerte. Les chiffres sont sensiblement identiques à ceux des deux autres échelons

93 enfants de 3 à 17 ans sont bénéficiaires d'AEEH et représentent quasiment 3% du total des 3-17 ans ce qui est similaire à d'autres communes de l'agglomération de même échelle.

Accusé certifié exécutoire.

Structures existantes :  
Réception par le préfet : 03/10/2023  
Publication : 03/10/2023

- 10 écoles ou groupes scolaires
- 1 ALSH principal et accueil périscolaire dans chaque établissement
- 3 collèges
- 1 lycée
- 1 SIJ
- 2 IME
- Permanences de la mission locale
- Accueil jeunesse au sein des quartiers
- Plusieurs équipements sportifs
- 1 piscine
- Associations sportives et socioculturelles
- 1 structure jeunesse sur le quartier « fond de Chars »

#### Activités proposées :

- Ateliers sportifs avec un animateur de la ville en lien avec établissements scolaires,
- Structure information jeunesse, pour les 11 à 30 ans, prévoyant orientation + aides financières (ex bafa, permis),
- Permanences de la mission locale
- Dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS, études surveillées, soutien en français et en mathématiques ...)
- Au collège La Bruyère, un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) passerelle, permettant d'accompagner rapidement les élèves en difficulté
- Possibilité de travailler de manière individuelle sur les difficultés de chacun via les heures d'Accompagnement Personnalisé (AP)
- La généralisation du dispositif « Devoirs faits », impliquant a minima 1h obligatoire pour tous les 6<sup>èmes</sup>
- Au lycée, la possibilité de suivre un accompagnement en français, en mathématiques ou sur Parcours'Sup, pour faciliter l'orientation des élèves
- A partir de la 1<sup>ère</sup>, le développement d'Accompagnements Personnalisés thématiques selon les besoins, en petits groupes (4 élèves maximum) : éducation aux médias, coaching sur l'estime de soi...
- Une structure d'animation jeunesse sur le quartier du Fond de Chars, accessible aux 11-15 ans
- Un accueil jeunesse organisé par le service sport l'été : 6 semaines de stage sportifs ouvert aux 11-16 ans (60 places)

#### Enjeux :

- Développer la proximité pour accompagner au mieux les jeunes Osnysois (orientation, emploi, numérique...)
- Relancer la transversalité entre les services et les partenaires de la Ville pour créer des actions communes



① Démographie : INSEE – 2018 (géographie 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans</b>	<b>2 247</b>	<b>30 258</b>	<b>175 265</b>
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2018	3,1%	3,9%	3,0%
② Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre de familles allocataires</b>	<b>1 943</b>	<b>26 962</b>	<b>154 653</b>
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2020	7,5%	5,7%	4,7%
Part des familles allocataires à bas revenus	34,0%	36,1%	37,9%
<b>Nombre de familles allocataires monoparentales</b>	<b>557</b>	<b>8 541</b>	<b>43 989</b>
Part des familles allocataires monoparentales	28,7%	31,7%	28,4%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	53,0%	50,8%	51,6%
<b>Nombre de familles nombreuses allocataires</b>	<b>597</b>	<b>8 007</b>	<b>46 212</b>
Part des familles nombreuses	30,7%	29,7%	29,9%
Part des familles nombreuses à bas revenus	35,0%	36,4%	38,6%
<b>Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires</b>	<b>21</b>	<b>490</b>	<b>2 754</b>
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,2%	2,0%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'ASFR	17	299	1 442
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'ASFR	3,1%	3,5%	3,3%
<b>Nombre de décès en 2020</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>358</b>
Enfants	3	16	83
Parents	2	38	275
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,3%	0,2%	0,3%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2018.

#### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Le nombre de familles avec un enfant de moins de 18 ans est relativement stable entre 2013 et 2018 tout comme les chiffres de la communauté d'agglomération et du département  
 Il n'existe pas de données distinctives sur le public allocataire pour les familles monoparentales ou à bas revenus en comparaison des données de la CACP et du Val d'Oise.

**Structures existantes**

Publication : 03/10/2023  
Un RPE ouvert en octobre 2021

- 2 LAEP municipaux
- Accueil PMI sur la ville
- 1 accueil famille au sein du centre social

**Activités proposées :**

- Animation au sein des Lieux d'Accueil Enfant-Parent
- Des actions de sensibilisation organisées une fois par an, sur différentes thématiques : écrans, perturbateurs endocriniens, formation sur les limites pour bien grandir...)
- Activités proposées par la référente famille du centre social
- Portail Famille

**Enjeux :**

- Soutenir la fonction parentale
- Mettre en réseau les parents d'Osny

**INSERTION ACCES AUX DROITS - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

① Socio-économique INSEE – 2018 (géographie 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Taux d'activité des 15-24 ans</b>	<b>35,5%</b>	<b>36,5%</b>	<b>38,8%</b>
Dont actifs ayant un emploi	81,8%	75,7%	73,1%
Taux de chômage des 15-24 ans	18,2%	24,3%	26,9%
<b>Taux d'activité des 25-64 ans</b>	<b>77,2%</b>	<b>83,5%</b>	<b>83,8%</b>
Dont actifs ayant un emploi	89,3%	88,6%	88,3%
Taux de chômage des 25-64 ans	10,7%	11,4%	11,7%
Part des cadres	13,6%	14,4%	13,6%
Part des professions intermédiaires	20,6%	20,7%	20,6%
Part des employés	20,3%	22,6%	22,6%
Part des ouvriers	9,7%	11,6%	13,0%
Part des artisans et commerçants	3,4%	2,6%	3,6%
Part des retraités	5,8%	4,6%	4,9%
Autres personnes sans activité professionnelle	25,7%	22,0%	20,2%
② Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Bénéficiaires du Rsa</b>	<b>504</b>	<b>6 926</b>	<b>37 467</b>
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	1 008	13 810	77 600
Bénéficiaires du Rsa majoré	54	937	4 423
Part des familles bénéficiaires du Rsa	14,0%	14,3%	13,6%
<b>Bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>923</b>	<b>14 191</b>	<b>73 409</b>
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	1 958	30 604	164 961
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	49	885	4 284
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	20,6%	23,8%	22,6%
<b>Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus</b>	<b>22,4%</b>	<b>21,4%</b>	<b>21,7%</b>
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	51,9%	56,4%	55,3%
<b>Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité</b>	<b>12</b>	<b>199</b>	<b>1 248</b>
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	3,2%	4,5%	4,6%

**Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social**

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2018.

### **Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans (18.2%) est inférieur de 6 points par rapport à la communauté d'agglomération (24.3%) et de 8 points par rapport au Val d'Oise (26.9%). Le taux de chômage des 25-64 ans (10.7%) même s'il est inférieur aux données des deux autres échelons est quasi identique (respectivement 11.4% et 11.7%).

Les bénéficiaires de RSA sur la commune d'Osny (14%) représentent la même proportion sur les autres échelons de comparaison (14.3% et 13.6%)

On peut constater que la part des bénéficiaires de la Prime d'Activité (20.6%) est inférieure à celle de la communauté d'agglomération (23.8%) et celle du département (22.6%). Il serait nécessaire de s'interroger sur le non-recours au droit pour cette prestation.

La part des allocataires dépendants des prestations familiales à 50% ou plus (22.4%) est légèrement supérieure à celle de la CACP (21.4%) et à celle du Val d'Oise (21.7%) alors que parmi eux, la part des allocataires avec enfants à charge est inférieure (51.9%) de plus de 4 points par rapport à la communauté d'agglomération (56.4%) et de plus de 3 points par rapport au département (55.3%). On peut en déduire que la précarité d'une situation financière basée à plus de 50% sur les prestations concerne les bénéficiaires de minima sociaux (RSA ou AAH) ou d'allocations logement ou un cumul des deux sur la commune d'Osny.

Il existe un Quartier Politique de la Ville (QPV) sur la commune, situé sur le quartier du Moulinard où se trouve le centre social Le Déclic.

Une attention particulière sur le Quartier Veille Active (QVA) de la Ravinière a été portée par la commune qui a passé commande auprès de l'Essec pour une aide à la prise de décision quant à l'ancienne maison de quartier qui pourrait évoluer vers un EVS ou un centre social.

### **Structures existantes :**

- CCAS proposant des aides légales et facultative
- Service action sociale et emploi
- Centre social Le Déclic
- Maison de quartier de la Ravinière qui va évoluer en Espace de vie sociale
- Associations à caractère social
- Maison des associations
- Médiathèque

### **Activités proposées :**

- Animations familles, sociales, seniors
- Soutiens financiers et accompagnement social
- Permanences des services sociaux d'autres institutions
- Visites à domicile pour les personnes fragiles

### **Enjeux :**

- Coordination entre les acteurs locaux
- Développement des actions de prévention
- Meilleure identification des services par les usagers
- Lutte contre la fracture numérique et l'isolement

**LOGEMENT**

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

① Démographie : INSEE - 2018 (géographie 01/01/2020)	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre total de logements</b>	<b>6 452</b>	<b>88 428</b>	<b>510 302</b>
Part de logements vacants	4,1%	5,6%	5,8%
Nombre de résidences principales	6 068	81 823	473 373
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	66,0%	48,0%	56,0%
Part des résidences principales avec un statut de locataire privé	14,5%	17,4%	16,7%
Part des résidences principales avec un statut de locataire HLM	16,1%	26,0%	22,9%
② Socio-économique : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	19,8%	19,2%	22,5%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	115	1 570	6 953
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	10,4%	7,1%	6,9%
③ Public allocataire : CAF	Osny	CACP	Val d'Oise
<b>Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>1 109</b>	<b>21 996</b>	<b>100 262</b>
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	35,7%	45,4%	40,0%
dont bénéficiant d'APL	72,2%	63,6%	61,7%
dont bénéficiant d'ALF	12,0%	13,7%	21,1%
dont bénéficiant d'ALS	15,8%	22,8%	17,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2020 ; Insee, BCE2015 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2020.

### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Un nombre de logements en très forte hausse depuis les années 1960, en lien avec le phénomène d'urbanisation. La commune est passée de 1 404 logements en 1968 à 6 598 en 2019. Une augmentation de plus de 997 logements entre 2009 et 2019.

Une dynamique de construction de logements particulièrement marquée avec 38 logements autorisés en moyenne chaque année pour 1 000 logements, contre 18 pour la Communauté d'agglomération.

On constate un taux de vacance faible (4,1%), pouvant être significatif d'un risque de tension.

66% des résidences principales sont occupées par des propriétaires, un taux supérieur aux moyennes des territoires de comparaison (48% pour la CACP et 56% pour le Val d'Oise)

On peut noter une part importante de logements sociaux et une accélération du parc social ces dernières années. Il existe 20,1% de logements sociaux sur la Ville et une hausse constante de ces résidences.

Des projets de construction de logements sociaux en cours permettront d'atteindre le taux fixé par la loi SRU (25%).

Un taux de vacance du parc social particulièrement faible (1,5%), indiquant une tension accrue sur cette typologie de logements.

Les logements sociaux sont anciens, avec une date moyenne de construction de 1983. A ce titre, le bailleur Emmaüs a procédé à une campagne de réhabilitation sur le quartier du Moulinard

Ces mêmes logements présentent des risques de vétusté. Seuls 2% ont un Diagnostic de Performance Energétique supérieur à D contre 10% pour la Communauté d'agglomération, suggérant des situations de précarité énergétique chez les locataires du parc social.

Source : *Ithéa ABS 2023*

La part d'impayés de loyer parmi les bénéficiaires d'une aide au logement (10.4%) est supérieure de 3 points par rapport aux deux autres échelons (7.1% et 6.9%). La commune a pris acte de cette situation et envisage d'étendre la Commission Locale d'Impayés de Loyer (CLIL) à davantage de bailleurs sociaux.

La part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (35.7%) est largement inférieure à celle de la CACP (45.4%) et à celle du Val d'Oise (40%). Parmi les bénéficiaires, la prestation la plus servie est l'APL (logements conventionnés)

### Structures existantes :

- 7 bailleurs sociaux
- Service logement
- Pôle accompagnement social du CCAS

### Activités proposées :

- 1 commission locale d'impayé de loyer avec un bailleur
- Permanences logement avec l'élue référente
- Soutien financier pour les impayés de loyer ou d'énergie

### Enjeux :

- Lutte contre les impayés de loyer
- Adaptation des logements pour garantir leur accessibilité aux personnes en perte d'autonomie

**LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF****Osny**Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année **2021**

Nombre d'allocataires différents: 3388

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	2 707 557 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	7 920 912 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	3 243 530 €
Montant des prestations RSA + PPA	4 757 372 €
Montants des prestations handicap (AAH)	1 280 092 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 909 463 €</b>
<b>Financements d'action sociale au titre de l'année</b>	<b>2020</b>

<b>Prestations de Service (PS)</b>	
Accueil Loisirs Sans Hebergement	213 117 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	702 971 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	15 229 €
Centre social	78 599 €
avec animation collective famille	22 988 €
Animation locale (EVS - ludothèque)	0 €
Foyer Jeunes Travailleurs	0 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents	4 626 €
Médiation Familiale	0 €
Relais Assistants Maternels	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 530 €</b>

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance	0 €	0 €
Jeunesse	0 €	0 €
Animation de la vie sociale	0 €	0 €
Fonds locaux hors PCPE	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Enfance	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Logement	0 €	0 €
Fonds rééquilibrage Enfance	0 €	0 €
Divers	0 €	0 €
Espace Rencontre	0 €	0 €
Maison d'Assistants Maternels	0 €	0 €
REAAP	5 650 €	0 €
Prévention de la radicalisation	0 €	0 €
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	1 865 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 515 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Contrat Enfance Jeunesse</b>	
Volet Enfance	156 447 €
Volet Jeunesse	293 785 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 232 €</b>

**TOTAL ACTION SOCIALE****1 495 277 €**

**ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale**Réception en date du 03/10/2023  
Publication : 03/10/2023

Liste des équipements et services inscrits au CEJ et hors CEJ bénéficiaires d'une PS Caf (sauf ludothèque) éligibles aux bonus territoire par signataire dans le respect des compétences détenues.

Situation au 31/12/2022

<b>OSNY</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
LUTINS DES MARAIS	8 PLACE DES IMPRESSIONNISTES
A PETITS PAS	RUE DE PUISEUX
LA FARANDOLE DES OURS	8 PLACE DES IMPRESSIONNISTES
<b>LAEP</b>	
L'OIS'OSNY	8 PLACE DES IMPRESSIONNISTES
PREAM'BULLES	CENTRE SOCIAL DU DECLIC
<b>RPE</b>	
LE COLIBRI	8 PLACE DES IMPRESSIONNISTES
<b>ALSH</b>	
EXTRASCOLAIRE	14 RUE WILLIAM THORNLEY
PERISCOLAIRE	14 RUE WILLIAM THORNLEY
ADOS	14 RUE WILLIAM THORNLEY
<b>LUDOTHEQUE</b>	



**ACTIONS IDENTIFIÉES****ANNÉE DE DÉMARRAGE****RÉFÉRENTS DES ACTIONS**

<b>PETITE ENFANCE</b>		
Élargir la passerelle accueil du jeune enfant avec les écoles maternelles	2025	Les directrices de structures EAJE La responsable du RPE
Favoriser les actions intergénérationnelles au sein des structures petite enfance	2024	Les directrices de structures EAJE La responsable du RPE La responsable du service seniors de la commune
Faire un état des lieux des offres de la petite enfance	2023	La directrice de la petite enfance
Former le personnel à l'accueil d'enfants porteurs de handicap	2024	Les Directrices EAJE
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>		
Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap	2025	Responsable du périscolaire Directeurs de centre de loisirs
Initier les enfants au développement durable	2025	Responsable périscolaire/ Directeur de l'éducation / Directeurs de centre de loisirs
Redynamiser le réseau des acteurs éducatifs	2023	Coordinateurs de l'éducation, de la jeunesse et de la petite enfance
Faciliter l'insertion jeunesse en développant les partenariats	2023	Responsable jeunesse et sports / Référent emploi de la ville
<b>PARENTALITE</b>		
Mettre en place un café des parents	2024	Référente Famille du centre sociale
Assurer un soutien à la parentalité numérique	2026	Référente famille
Créer un REAAP local	2024	Référente Famille du Déclic Responsable RPE
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>		
Mettre en place un réseau de partenaires sociaux de la ville	2024	Directrice du centre social Agent de développement local
Mettre en place une structure d'animation de la vie sociale sur le quartier de la Ravinière	2024	Directeur/coordonnateur de l'espace de vie sociale Directeur de la vie des quartiers
Permettre une meilleure visibilité du Déclic grâce à une nouvelle implantation dans des locaux adaptés	2024	Directrice du centre social Directeur vie des quartiers et politique de la ville

**INSERTION-ACCES AUX DROITS**

Mettre en place une permanence de démarches administratives au CCAS	2023	Responsable du pôle action sociale du CCAS
Faciliter l'accès aux soins	2023	Responsable seniors, santé, handicap Directrice de l'action sociale
Faciliter l'accès au numérique pour tous	2023	Responsable seniors, santé, handicap Directrice de l'action sociale Responsable du pôle action sociale

**LOGEMENT**

Instaurer un partenariat avec la CAF pour le développement du permis de louer	2024	Responsable du service logement
Réfléchir sur les possibilités d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence	2024	Directrice action sociale Responsable du service logement
Développer le logement intergénérationnel et les actions afférentes	2026	Responsable du service logement Responsable du service seniors
Etendre les CLIL à plus de bailleurs	2025	Responsable du service logement Responsable du pôle action sociale du CCAS

**AUTRES**

Faciliter les échanges intergénérationnels	2024	Responsables petite enfance, enfance, jeunesse, seniors
--	------	---

# PETITE ENFANCE

## ACTION n°1 : Elargir la passerelle accueil du jeune enfant avec les écoles maternelles

Diagnostic initial	Public cible
<p>Tous les enfants osnysois entrant en maternelle n'ont pas forcément pu aller voir leur future école ou classe ou parfois sont partis la visiter uniquement avec leurs parents.</p> <p>Certaines écoles acceptent que les enfants viennent avec les crèches mais les enfants accueillis chez des assistantes maternelles n'en ont pas l'occasion</p>	<p>Les enfants osnysois entrant à l'école en septembre de chaque année</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Créer du lien entre les structures EAJE, les assistantes maternelles, les écoles maternelles de la commune</p> <p>Permettre à tous les enfants de découvrir le milieu scolaire dans lequel ils seront accueillis</p>	<p>Mise en place de matinées d'accueil par structure</p> <p>Mise en place de matinées d'accueil avec les assistantes maternelles à travers le RPE et la PMI</p>
Référénts de l'action	Année de démarrage de l'action
<p>Les directrices de structures EAJE</p> <p>La responsable du RPE</p>	<p>2025</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Education nationale</p> <p>Service petite enfance</p> <p>PMI</p>	<p>Plus d'enfants découvrant leur école les mois précédant leur entrée à l'école et leur permettant ainsi de mieux appréhender leur première rentrée scolaire</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>Commune</p>	<p>Nombre de visites organisées dans les écoles</p> <p>Nombre d'enfants ayant pu visiter leur école avant leur rentrée</p>

## PETITE ENFANCE

### ACTION n°2 : Favoriser les actions intergénérationnelles au sein des structures petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
<p>Il y a beaucoup de structures dédiées à la petite enfance sur le territoire.</p> <p>Il y a également plusieurs résidences seniors et un taux important de seniors sur la commune, qui va augmenter avec la livraison de plusieurs logements destinés aux seniors</p> <p>Il n'y a pas de lien particulier entre les seniors et la petite enfance</p>	<p>Les enfants fréquentant les EAJE et accueillis chez les assistantes maternelles</p> <p>Les seniors osnysois autonomes ou accueillis en structure.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Diminuer la fracture générationnelle à travers la mise en place d'ateliers partagés (lecture, jeux...)</p> <p>Rompres l'isolement des personnes âgées</p>	<p>Mise en place d'accueils ponctuels de seniors au sein des EAJE</p> <p>Création d'ateliers partagés itinérants</p> <p>Organisation de repas intergénérationnels</p> <p>Inscription des personnes âgées intéressées via le service senior et les résidences service</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Les directrices de structures EAJE</p> <p>La responsable du RPE</p> <p>La responsable du service seniors de la commune</p>	<p>Création de liens entre les enfants et les personnes âgées</p> <p>Amélioration du sentiment d'isolement des seniors</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service petite enfance</p> <p>Service senior de la ville</p> <p>EHPAD et résidences autonomie</p>	<p>Nombre d'ateliers mis en place</p> <p>Nombre de seniors mobilisés pour la mise en place de ces actions</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>
Financements mobilisables	

# PETITE ENFANCE

## ACTION n°3 : Faire un état des lieux des offres de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
<p>Il y a beaucoup de structures dédiées à la petite enfance sur le territoire. Le taux de couverture sur la ville est de 53,1% Il y a également beaucoup de places chez les assistantes maternelles même si on constate une baisse du nombre d'assistantes maternelles (-13,6% en 2020) Il n'existe pas de recensement officiel de l'offre d'accueil.</p>	<p>Le pouvoir décisionnel de la commune Les administrés ayant besoin d'un mode de garde</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Orienter les axes politiques en matière d'accueil du jeune enfant Connaitre l'offre d'accueil du territoire. Pouvoir analyser les besoins en matière d'accueil du jeune enfant</p>	<p>Création d'un tableau de suivi des diverses offres d'accueil Créer un rapport sur l'offre d'accueil locale en petite enfance</p>
	Année de démarrage de l'action
	2023
Référénts de l'action	Résultats attendus
Directrice de la petite enfance	<p>Cartographie de l'offre existante. Adaptation et anticipation des offres d'accueil</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service petite enfance Crèches privées du territoire Assistants maternelles PMI</p>	
Financements mobilisables	<p>Complétude du tableau de suivi Production du rapport de diagnostic</p>
Commune	

# PETITE ENFANCE

## ACTION n°4 : Former le personnel à l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les structures EAJE sont « adaptées » au niveau encadrement et locaux pour accueillir des enfants porteurs de handicap.</p> <p>Des familles, ou des structures sollicitent régulièrement le service petite enfance de la ville pour accueillir régulièrement ou ponctuellement des enfants porteurs de handicap. L'accueil de ces enfants nécessite parfois une formation spécifique pour répondre au mieux à leurs besoins.</p> <p>Les enfants porteurs de handicap, ou les parents porteurs de handicap sont prioritaires pour l'attribution d'une place en structure</p> <p>Les équipes des EAJE sont en demande de formation pour mieux accueillir ces enfants</p>	<p>Les professionnels de la petite enfance des structures EAJE de la commune</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Former le personnel aux différents handicaps et à la gestion quotidienne d'enfants porteurs de handicap.</p> <p>Mieux accueillir les enfants porteurs de handicap et leur famille</p> <p>Construire des projets pédagogiques autour de cet accueil</p> <p>Harmonisation des accueils dans toutes les structures</p>	<p>Formation via le CNFPT ou un organisme particulier</p> <p>Organisation de cette formation lors d'une journée pédagogique</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
Directrices de structures EAJE	<p>Meilleur accueil les enfants porteurs de handicap</p> <p>Meilleure connaissance du handicap</p> <p>Meilleur accompagnement des parents</p> <p>Meilleure connaissance générale du handicap permettant de pouvoir orienter les parents en cas de suspicion de handicap chez leur enfant</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CNFPT</p> <p>MDPH</p> <p>PMI</p>	<p>Nombre de jours de formation</p>
Financements mobilisables	<p>Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans nos structures</p> <p>Mise en place de protocoles spécifiques</p>
<p>Commune</p> <p>CAF (FPT, PSU bonus handicap...)</p>	

## ENFANCE – JEUNESSE

## ACTION n°5 : Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

Diagnostic initial	Public cible
Présence d'enfants porteurs de handicap sur l'ensemble des écoles mais il existe une classe ULIS sur l'école de la Ravinière Peu d'activités sur la sensibilisation au handicap, Peu de moyens pour l'inclusion dans certaines écoles. Lien à renforcer avec l'IME de la Ravinière Absence de lien entre les partenaires accueillant des enfants porteurs de handicap	3 - 11ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mettre en place un partenariat avec les institutions et associations orientées vers le handicap Sensibiliser l'enfant aux difficultés d'un handicap par la pratique d'activités adaptées Eveiller au vivre ensemble	Programmation d'activités partagées et de temps d'échange avec l'IME Réalisation de projets communs entre les centres de loisirs, les écoles et l'IME Participation à OSNY EN 10 SPORTS
	Année de démarrage de l'action
	2025
Référénts de l'action	Résultats attendus
Responsable du périscolaire Directeurs de centre de loisirs	Meilleure acceptation de la différence entre tous les enfants. Mise en place d'un partenariat avec l'IME Meilleure connaissance générale du handicap pour adapter les modalités d'accueil dans les écoles et centre de loisirs
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service Education IME Ravinière MDPH Association spécialisée dans le handicap	Nombre de réunions partenariales Nombre de projets menés en commun autour du handicap Meilleure connaissance des institutions spécialisées dans le handicap
Financements mobilisables	
Financement communal CAF	

# ENFANCE – JEUNESSE

## ACTION n°6 : Initier les enfants au développement durable

Diagnostic initial	Public cible
<p>Besoin de répondre aux questionnements des enfants pour améliorer/valoriser encore plus leur participation au développement durable</p> <p>Urbanisation grandissante de la ville</p> <p>Méconnaissance de l'équipe d'animation des centres de loisirs des actions possibles en matière de développement durable</p>	<p>3 – 11 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mettre en place des actions spécifiques liées au développement durable</p> <p>Former et accompagner l'équipe d'animation dans ces nouvelles pratiques</p>	<p>Réalisation d'actions concrètes à long terme : compost, potager et autre espace vert</p> <p>Faciliter les formations sur le développement durable et ses applications</p> <p>Dédier des temps d'activités chaque mois (2 à 3 séances)</p>
	Année de démarrage de l'action
	<p>2025</p>
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Responsable périscolaire</p> <p>Directeur de l'éducation</p> <p>Directeurs de centre de loisirs</p>	<p>Du personnel formé et capable de mettre en place des projets liés au développement durable</p> <p>Mise en place de projets de développement durable (végétalisation des cours d'écoles, potagers partagés...)</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service éducation</p> <p>Service espace vert / développement durable</p> <p>CNFPT</p> <p>Education nationale</p>	<p>Nombre de projet créés et de nouvelles pratiques plus durables</p> <p>Nombre d'agents formés</p>
Financements mobilisables	
<p>Commune</p>	



## ENFANCE – JEUNESSE

## ACTION n°7 : Redynamiser le réseau des acteurs éducatifs de la ville

Diagnostic initial	Public cible		
<p>Tous les acteurs éducatifs de la commune sont répartis au sein de directions différentes</p> <p>Chacun de ces acteurs travaille sur des actions ou projets pédagogiques propre à chaque structure ou service.</p> <p>Il existe un besoin d'échange pour connaître et travailler ensemble sur certains projets dans la continuité de l'évolution de l'enfant.</p>	<p>Agents municipaux en charge d'actions éducatives</p>		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre		
<p>Informier, communiquer sur les animations des différents services</p> <p>Connaitre, partager et mutualiser les ressources humaines, matérielles et financières de la ville</p> <p>Echanger autour des actualités et des pratiques éducatives de notre territoire</p> <p>Mener des actions communes suite à une meilleure connaissance des différents acteurs</p>	<p>Deux réunions annuelles en avril et en octobre en changeant de lieu afin de découvrir les environnements de travail des collègues</p> <tr> <th data-bbox="1077 635 2168 678">Année de démarrage de l'action</th> <td data-bbox="1077 678 2168 823"> <p>2023</p> </td> </tr>	Année de démarrage de l'action	<p>2023</p>
Année de démarrage de l'action	<p>2023</p>		

## Référénts de l'action

## Résultats attendus

Coordinateurs de l'éducation, de la jeunesse et de la petite enfance

Transversalité et continuité éducative  
Redynamisation du réseau

## Services mobilisés / partenaires sollicités

## Indicateurs d'évaluation

Petite enfance, Education, Jeunesse/sports/vie de quartiers, Social/CCAS, Médiathèque, Police municipale, associatif et animations, communication, écoles de danse et de musique, ...

Nombre de réunions tenues dans l'année  
Représentativité des services (a minima la présence de tous les services)  
Nombre d'actions menées en commun par les membres du réseau

## Financements mobilisables

Commune

# ENFANCE - JEUNESSE

## ACTION n°8 : Faciliter l'insertion jeunesse en développant les partenariats

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'emploi des jeunes est un enjeu important sur le territoire d'Osny. Il existe une disparité entre les jeunes en étude supérieures et les non diplômés ou décrocheurs Les acteurs de l'emploi peuvent activer des leviers mais ont parfois une méconnaissance des actions réalisées par les autres institutions.</p>	<p>Partenaires de l'insertion jeunesse (mission locale, PRIJ, sauvegarde95, pôle emploi, service emploi de la ville, Structure Information Jeunesse, établissements scolaires secondaires)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Connaitre les partenaires et leur champ d'intervention pour orienter les jeunes vers le ou les bon(s) interlocuteurs Travailler en partenariat pour apporter une réponse rapide au public</p>	<p>Maintenir une relation permanente avec les partenaires en les intégrant aux dispositifs de chacun et en participant à leurs actions (bourses jeunesse, forum de l'emploi/des métiers, CESCE...)</p>
	Année de démarrage de l'action
<p>2023</p>	
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Responsable jeunesse et sports Référént emploi de la ville</p>	<p>Prise en charge plus rapide et plus précise de la demande du public</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Mission locale /PRIJ Sauvegarde95 Pôle emploi Structure Information Jeunesse Établissements scolaires</p>	<p>Nombre de jeunes accompagnés par les structures partenaires et initialement orientés par les services de la ville d'Osny (service emploi et SIJ) Nombre d'événements partagés, co-construits entre partenaires</p>
Financements mobilisables	
<p>Commune</p>	

## PARENTALITE

## ACTION n°9 : Mettre en place un café des parents

Diagnostic initial	Public cible
<p>Manque d'actions à destination des parents Pas d'accueil spécifique pour les parents aujourd'hui</p>	<p>Parents de la ville d'Osny</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer des espaces d'échange et d'écoute entre parents et professionnels sur des thématiques liés au soutien à la parentalité. Permettre aux parents d'avoir des outils afin de développer leurs compétences éducatives. Proposer des temps de rencontre bienveillants et conviviaux</p>	<p>Recensement des besoins des parents Mobilisation et mise en réseau des partenaires Information des parents sur les moments de rencontre Itinérance des rencontres</p>
	Année de démarrage de l'action
<p>Référents de l'action</p> <p>Référente Famille du centre sociale Responsable du RPE</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Satisfaction des parents Implication des familles</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Jeunesse, Vie des Quartiers et Sports Service de l'Action sociale et Petite Enfance Service de l'Education Service communication Education nationale CAF</p>	<p>Nombre de réunion partenariale Nombre de participants par café des parents Nombre de thème différents abordés Nombre de café des parents réalisés par an Questionnaire de satisfaction à destination des parents</p>
Financements mobilisables	

Commune

CAF (REAAP)

## PARENTALITE

## ACTION n°10 : Assurer un soutien à la parentalité numérique

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les écrans et les outils numériques occupent une place importante dans le quotidien et l'espace-temps des familles, suscitant inquiétudes et questionnements des parents.</p> <p>La famille peut être un lieu de l'apprentissage du numérique, mais pour cela, il convient de redonner confiance aux parents.</p>	<p>Parents de la ville d'Osny</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Mettre en place des formations sur le numérique à destination des parents</p> <p>Soutenir les familles dans leur rôle parental afin de mieux encadrer les pratiques numériques de leurs enfants</p> <p>Permettre aux parents de pouvoir suivre la scolarité de leur enfant via les outils numériques des établissements</p>	<p>Chercher des intervenants spécialisés dans l'accompagnement numérique</p> <p>Répondre à des appels à projet pour obtenir des subventions ou des partenariats</p> <p>Encadrer des actions de soutien à la parentalité numérique</p> <p>Mettre à disposition de matériel informatique durant les ateliers</p>
	Année de démarrage de l'action
	2026
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Référente famille</p>	<p>Des parents de plus en plus informés, accompagnés et formés.</p> <p>Meilleur suivi et compréhension des parents de la scolarité et la vie sociale via les réseaux de leurs enfants</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Jeunesse, Vie des Quartiers et Sports</p> <p>Service de l'Action sociale et Petite Enfance</p> <p>Service de l'Education</p> <p>Service communication</p> <p>Education nationale</p>	<p>Nombre d'actions proposées</p> <p>Nombre de participants</p>
Financements mobilisables	

CAF (ADS)  
Etat  
Commune

CTG OSNY

2023-2027

## PARENTALITE

## ACTION n°11 : Création d'un REAAP local

Diagnostic initial	Public cible
Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif spécifique lié à la parentalité sur l'ensemble de la commune.	Parents et familles Osnysois
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Ouvrir un réseau et mettre en œuvre des actions et de partenariat sur la parentalité S'impliquer dans le réseau REAAP de la CAF Augmenter le nombre d'action à destination des parents Animer des rencontres partenaires permettant de faire émerger de nouvelles actions parentalité	Rencontre avec le référent du réseau REAAP de la CAF Identifier les partenaires qui pourront intégrer le REAAP Identifier les actions REAAP Répondre à des appels à projet
	Année de démarrage de l'action
2024	
Référénts de l'action	Résultats attendus
Référente Famille du Déclic Responsable RPE	Obtenir le label et le logo du REAAP Implication des partenaires du territoire Mobilisation des familles Mise en place de nouvelles actions (groupe de parole, conférence, intervention de consultant en parentalité etc...)
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service Jeunesse, Vie des Quartiers et Sports Service de l'Action sociale et de la Petite Enfance Service Communication PMI Sauvegarde95 Education nationale CAF	Nombre de participants Nombre de nouvelles actions Nombre de thématiques différentes abordées
Financements mobilisables	

CAF

CTG OSNY

2023-2027

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## ACTION n°12 : Mettre en place un réseau de partenaires sociaux de la ville

Diagnostic initial	Public cible
Besoin de créer du lien et de l'interconnaissance entre les partenaires du champ social du territoire, pour mieux accueillir et orienter les administrés.	Partenaires du champ social œuvrant sur le territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer un réseau des partenaires du champ social. Permettre aux partenaires d'identifier les autres partenaires du territoire (contacts et champs d'actions). Améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des administrés.</p>	<p>Réalisation d'un répertoire des partenaires et l'actualiser Mobilisation des partenaires Organisation de rencontres inter partenariale</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Directrice du centre social Agent de développement local</p>	<p>Constitution d'un réseau des partenaires et mise à jour régulière des contacts. Meilleure connaissance et mobilisation des partenaires Mise en place d'une dynamique partenariale et d'une animation pour l'entretenir.</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Vie des Quartiers Service de l'Action sociale Service de l'Education Service jeunesse PMI Partenaires du champ social Associations Bailleurs</p>	<p>Nombre de partenaires par rencontre Nombre de rencontres organisées Réalisation d'un répertoire partenaires</p> <p>Retour des partenaires lors des rencontres (formels et informels), intérêt et motivation à venir à ces rencontres. Bilan participatif après chaque rencontre pour évaluer les objectifs avec tous les acteurs.</p>
Financements mobilisables	
Commune	

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## ACTION n° 13 : Mettre en place une structure d'animation de la vie sociale sur le quartier de la Ravinière

Diagnostic initial	Public cible
L'étude réalisée par l'ESSEC à la suite de la fermeture de la maison de quartier en juin 2022 a montré que le quartier avait besoin d'un lieu d'animation et de service à la population. Ce lieu d'échange et de vie sociale doit permettre de renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage nécessaires au quartier et à ses environs.	Habitants du quartier élargi de La Ravinière
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mettre en place un espace de vie sociale pour : Accompagner les initiatives des habitants, être à l'écoute Créer du lien entre les habitants Développer, organiser, maintenir une offre de service répondant aux besoins des habitants Soutenir la fonction parentale	Réunions de co-construction du projet social avec les habitants Temps de travail avec les associations et institutions spécialisées comme la fédération des centres sociaux, le pôle ressources95, la CAF Mobilisation des subventions ou des partenariats
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
Directeur/coordonnateur de l'espace de vie sociale Directeur de la vie des quartiers	Ouverture de la structure d'animation de la vie sociale
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service Jeunesse, Vie des Quartiers et Sports Service de l'Action sociale et Petite Enfance Service de l'Education Service communication Service Espace public Police municipale	Ouverture de la structure d'animation de la vie sociale
Financements mobilisables	
Commune CAF	

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## ACTION n° 14 : Permettre une meilleure visibilité du Déclic grâce à une nouvelle implantation dans des locaux adaptés

Diagnostic initial	Public cible
<p>Besoin d'adapter les locaux aux services développés dans le Centre Social le Déclic. Aussi, aujourd'hui les locaux sont dits « éclatés » ; cette nouvelle structure permettra de réunir tous les secteurs dans un même lieu.</p> <p>Ces changements doivent être accompagnés et progressifs pour une appropriation réussie, de tous les acteurs (habitants, partenaires, professionnels).</p>	<p>Public du Centre Social le Déclic et habitants du quartier de rayonnement du Centre Social (+ 549 appartements supplémentaires d'ici 2024-2025 sur le quartier, avec les constructions en cours)</p> <p>Partenaires du Centre Social. Professionnels du Centre Social</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Accompagner le déménagement auprès des différents acteurs.</p> <p>Adapter nos moyens aux besoins de mise en œuvre des services du Centre Social</p>	<p>Réunion d'information à destination des habitants</p> <p>Anticiper les besoins en mobilier/matériel sur chaque secteur et espace du futur centre social.</p> <p>Anticiper les temps de déménagement pour générer le moins de temps de fermeture.</p> <p>Associer tous les acteurs dans ce changement.</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Directrice du centre social</p> <p>Directeur vie des quartiers et politique de la ville</p>	<p>Meilleure visibilité de la structure</p> <p>Augmentation de la fréquentation.</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Vie des Quartiers</p> <p>Centre Social le Déclic : les 4 secteurs (Accueil, Adulte/familles, jeunesse et enfance)</p> <p>Services techniques</p> <p>Service communication</p> <p>Partenaires sociaux œuvrant sur le quartier</p> <p>Associations</p>	<p>Nombre de participants et temps de visite de la nouvelle structure,</p> <p>Diversification des supports et outils de communication,</p> <p>Retour des habitants, bilans réalisés avec les partenaires et les parents.</p>
Financements mobilisables	
<p>CAF (subvention d'investissement)</p> <p>Commune</p>	



## INSERTION ACCES AUX DROITS

## ACTION n°15 : Mettre en place une permanence de démarches administratives au CCAS (écrivain public)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Beaucoup de personnes sont démunies pour faire des démarches administratives simples, ne pouvant être accompagnées par une structure spécifique.</p> <p>Les personnes sont parfois confrontées à l'illettrisme ou la barrière de la langue</p> <p>Les maisons France Service sont saturées et non présentes sur le territoire (problématique de mobilité)</p>	<p>Personnes éloignées de la langue française</p> <p>Personnes éloignées des outils de communication et de démarche en ligne</p> <p>Personnes porteuses de handicap</p> <p>Personnes âgées</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre aux administrés de réaliser leurs démarches</p> <p>Permettre aux personnes de recevoir un accompagnement administratif afin de solliciter leurs droits ou un accompagnement social grâce à un travail en commun avec le CCAS</p> <p>Débloquer les freins administratifs de certaines situations</p>	<p>Permanences et suivis des personnes ayant besoin d'un soutien administratif</p> <p>Mise en place de procédures et de contacts privilégiés auprès des organismes de droit commun et les partenaires par intermédiaire du réseau du CCAS</p>
	Année de démarrage de l'action
	2023
Référénts de l'action	Résultats attendus
Référénte action sociale du CCAS	<p>Diminuer les temps d'attente de prise de rendez-vous pour les démarches des administrés</p> <p>Déblocage de situations complexes</p> <p>Ouverture de droits</p> <p>Clôture de litiges administratifs divers</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CCAS</p> <p>Centre social</p> <p>Espace de vie sociale</p> <p>Partenaires institutionnels (CAF, CPAM, Département, Préfecture...)</p> <p>Associations</p>	<p>Nombre de suivis</p> <p>Nombre d'orientations</p> <p>Nombre de dossiers aboutis</p>
Financements mobilisables	
Commune	

## INSERTION ACCES AUX DROITS

## ACTION n°16 : Faciliter l'accès aux soins

Diagnostic initial	Public cible
Présence de beaucoup de spécialistes sur la commune mais peu de généralistes. Les personnes disent avoir du mal à trouver des rendez-vous avec un généraliste ou quelques spécialistes Certaines personnes renoncent aux soins par manque de moyen financiers L'accès aux lieux de soin est parfois difficile	Tout osnysois
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faciliter l'accès physique à l'offre de soin présente sur la commune ou l'agglomération Permettre l'implantation de nouveaux médecins sur la commune Promouvoir la mutuelle communale pour diminuer le coûts des soins des administrés	Création de lien avec l'ARS pour l'implantation de nouveau médecin Organisation un système de transport à la demande pour les personnes ne pouvant se déplacer Mise à disposition de locaux pour des services de soins Communication et information sur la mutuelle communale
	Année de démarrage de l'action
	2023
Référénts de l'action	Résultats attendus
Responsable seniors, santé, handicap Directrice de l'action sociale	Diminution des personnes n'ayant pas de médecin traitant Diminution des couts de l'accès aux soins pour les administrés bénéficiant de la mutuelle communale Meilleures possibilités d'accès aux organismes de soin
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ARS Département et MDPH Pôle médical de Sainte Marie Hôpital de Pontoise Résidence Seniors	Nombre de demandes satisfaites pour le transport vers un organisme de santé Nombre de nouveaux médecins installés sur la commune Nombre d'adhésions à la mutuelle communale
Financements mobilisables	
Commune ARS	

## INSERTION ACCES AUX DROITS

## ACTION n°17 : Faciliter l'accès au numérique pour tous

Diagnostic initial	Public cible
<p>Il existe beaucoup de disparités entre les publics face à l'accès au numérique Les seniors sont parfois très éloignés du numérique et des dangers qu'ils peuvent rencontrer. Certaines personnes sont très à l'aise avec les smartphones et les réseaux sociaux mais ne savent pas faire les démarches simples ou se servir des outils de base sur un ordinateur</p>	<p>Tout osnysois éloigné du numérique ou qui ne maîtrise pas les différents accès</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Diminuer la fracture numérique entre les différents publics Apporter un soutien pour l'autonomie administrative des personnes face à la dématérialisation des démarches</p>	<p>Organisation d'ateliers numériques pour les seniors ou les personnes éloignées des nouvelles technologies Sensibilisation aux dangers du numérique Accompagnement pour les démarches administrative en ligne via la création d'un poste de conseiller numérique</p>
	Année de démarrage de l'action
	2026
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Responsable seniors, santé, handicap Directrice de l'action sociale Responsable du pôle action sociale</p>	<p>Meilleure autonomie des personnes en matière d'accès au numérique</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service politique de la ville et vie des quartier Service informatique de la ville Associations Etat</p>	<p>Nombre d'ateliers numériques mis en place Nombre de personne fréquentant les ateliers Nombre de personnes accompagnées par un conseiller numérique</p>
Financements mobilisables	
Etat	

## LOGEMENT

## ACTION n°18 : Instauration d'un partenariat avec la CAF pour le développement du permis de louer

Diagnostic initial	Public cible
<p>Afin de lutter contre l'habitat indigne et insalubre, la ville a mis en place des visites d'hygiène et salubrité en partenariat avec la police municipale, les services techniques et l'ARS. Néanmoins, les problématiques persistent notamment sur le mal logement (marchand de sommeil) et la location de logements insalubres</p> <p>Le permis de louer, est un dispositif de la loi ALUR (Pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), qui dote les collectivités territoriales d'un outil pour lutter contre l'habitat indigne, en garantissant aux locataires un bien conforme aux normes de sécurité et d'habitabilité</p> <p>La ville a décidé de mettre en place le permis de louer à compter de 2024</p>	<p>Locataires de logements du parc privé, Propriétaires souhaitant mettre en location leur logement</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Lutter contre l'habitat indigne et le mal logement</p> <p>Renforcer les moyens d'action préventive</p> <p>Exercer un contrôle des logements privés en amont de leur mise en location et agir ainsi à l'encontre des bailleurs proposant à la location des logements dégradés ou inadaptés</p>	<p>Obligation de dépôt de demande de location</p> <p>Visite de contrôle des services de la ville</p> <p>La commune peut soumettre à condition l'autorisation préalable de mise en location lorsque le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants</p>
Référénts de l'action	Année de démarrage de l'action
<p>Service logement</p>	<p>2024</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Service logement de la CAF</p> <p>Police municipale</p> <p>Services Techniques</p> <p>Service urbanisme</p> <p>CACP</p> <p>Préfecture</p> <p>ARS</p>	<p>Diminution des logement indignes</p> <p>Identification des marchands de sommeil</p> <p>Signature d'une convention avec la CAF du Val d'Oise</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
	<p>Nombre de dossiers traités</p> <p>Nombre de familles relogées</p> <p>Convention signée</p>

## LOGEMENT

## ACTION n° 19 : Réfléchir sur les possibilités d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence

Diagnostic initial	Public cible
<p>Depuis la période de confinement, le service logement est souvent sollicité pour des demandes de décohabitation à la suite de violences intrafamiliales.</p> <p>Il n'existe pas de logement d'urgence pour les femmes victimes de violence sur la commune.</p> <p>Les vacances de logement sont faibles chez les bailleurs sociaux et les possibilités de relogement en urgence sont faibles également</p>	<p>Les femmes victimes de violences</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Sensibiliser les services d'accueil pour orienter les victimes vers les services compétents</p> <p>Ecouter et orienter vers les partenaires (Police, CAF, SSD)</p> <p>Accompagner dans les démarches de relogement,</p>	<p>Solliciter les différents acteurs du territoire,</p> <p>Informers les agents d'accueil</p> <p>Pack nouveau départ</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>CCAS</p> <p>Service logement</p>	<p>Concertation et étude de possibilité de relogement pour un meilleur repérage, orientation et prise en charge des femmes victimes de violence vivant sur le territoire</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Social Départemental,</p> <p>Associations d'aides aux femmes victimes de violences,</p> <p>Bailleurs sociaux,</p> <p>Police</p> <p>CAF (Pack nouveau départ)</p>	
Financements mobilisables	<p>Nombre de réunions d'information partenariale</p> <p>Nombre de femmes accueillies</p> <p>Nombre d'orientations</p> <p>Logement ou partenariat avec bailleur</p>

## LOGEMENT

## ACTION n°20 : Développer le logement intergénérationnel et les actions afférentes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une population senior plus importante qu'ailleurs : 21% des Osnysois sont âgés de 60 ans et plus (soit 3 618 habitants) contre 16% des habitants de la Communauté d'agglomération et 19% du Val d'Oise</p> <p>Une augmentation particulièrement rapide de la part de seniors de 75 ans et plus : un passage de 598 personnes âgées de 75 ans et plus en 2009 à 1 140 en 2019, soit une hausse de +91% (542 personnes)</p>	<p>Les seniors, et les familles</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Lutter contre l'isolement des personnes âgées, Favoriser une cohésion sociale entre les locataires,</p>	<p>Constructions de logements intergénérationnels, avec des appartements adaptés et adaptables, Animations du pôle seniors du CCAS au sein des différentes résidences en partenariat avec les animateurs sur place Activités intergénérationnelles dans un espace partagé,</p>
	Année de démarrage de l'action
<p>2026</p>	
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>CCAS / Pôle Seniors Service logement</p>	<p>Favoriser la mixité de générations au sein d'une même résidence Participation mixte aux ateliers proposés</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CCAS, Bailleurs, CAF, Résidences autonomie/ EHPAD</p>	
Financements mobilisables	<p>Nombre de moments conviviaux organisés Nombre de participants</p>
<p>Commune</p>	

## LOGEMENT

## ACTION n° 21 : Etendre les CLIL (commissions locales d'impayés de loyers) à plus de bailleurs

Diagnostic initial	Public cible
<p>Récurrence des situations de locataires en impayés de loyer chez les bailleurs Augmentation des demandes d'aide auprès du CCAS pour les charges locatives Situations fragiles qui risquent de basculer en impayés de loyer</p>	<p>Locataires du parc social en difficultés financières ou en impayé de loyer</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Favoriser le maintien dans le logement, Accompagner les locataires dans les démarches d'apurement, Orienter les locataires vers les différents partenaires solliciter des aides complémentaires,</p>	<p>Poursuivre un suivi trimestriel des locataires en procédure de lutte contre les expulsions avec Emmaüs Habitant et le Service Social Départemental Mettre en place de nouvelle CLIL avec les autres bailleurs de la ville</p>
	Année de démarrage de l'action
	<p>2025</p>
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>CCAS Service logement</p>	<p>Augmentation du nombre de CLIL Meilleur partenariat avec les bailleurs</p>
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Social Départemental, Bailleurs sociaux, CCAS CAF service logement</p>	
Financements mobilisables	<p>Nombre de CLIL mises en place</p>
<p>Service Social Départemental, Bailleurs, CCAS</p>	

## INTERGÉNÉRATIONNEL

## ACTION n°22 : Faciliter les échanges intergénérationnels

Diagnostic initial	Public cible
<p>La part des seniors est très importante sur la ville (21%) comparée à l'agglomération ou au département.</p> <p>La part des personnes de moins de 30 ans est également importante (40%)</p> <p>Il existe plusieurs résidences seniors sur le territoire mais qui restent exclues de l'animation du territoire.</p> <p>Il n'existe pas de lien entre l'enfance/la jeunesse et les seniors alors que beaucoup de choses pourraient être partagées et échangées.</p>	Tous les Osnysois
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter les passerelles entre générations et entre services gestionnaires.</p> <p>Encourager les rencontres entre publics cibles des différents services municipaux.</p> <p>Organiser des rencontres favorables aux échanges permettant de se connaître et de connaître l'environnement de chacun.</p>	<p>Mise en place de temps de transition entre publics proches (journées d'adaptation, visites de sites...)</p> <p>Invitation et participation aux animations propices aux échanges (fêtes de quartier, semaine bleue, animations de la Mémo...)</p> <p>Mise en place d'actions interservices (animations intergénérationnelles)</p>
	Année de démarrage de l'action
	2024
Référénts de l'action	Résultats attendus
Responsables petite enfance, enfance, jeunesse, seniors	Réaliser des rencontres pour briser les barrières intergénérationnelles Lutter contre l'exclusion des personnes isolées
Services mobilisés / partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Education</p> <p>Jeunesse, sports et vie de quartiers</p> <p>Social/CCAS</p>	<p>Nombre d'actions intergénérationnelles mises en place sur le territoire</p> <p>Taux de participation par catégorie d'âge (petite enfance/enfance/jeunesse/adultes/seniors)</p>
Financements mobilisables	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230928-202092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

### ➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune:

- Monsieur le Maire
- Des élus aux Solidarités, Petite enfance, Enfance et Jeunesse
- Du Directeur Général des services ou adjoint,
- Du Directeur général adjoint
- De la chargée de coopération CTG, Directrice Action Sociale et Petite Enfance

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la CTG
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

### ➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune

- Du Directeur Général des services ou adjoint,
- De la chargée de coopération CTG
- Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, action sociale...
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

CTG OSNY

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la CTG,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an à l'initiative des référents Ctg CAF et commune.

➤ Le poste de chargé de coopération CTG :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la CTG, la Caf et la commune s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération CTG

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la CTG.

## ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation a pour finalités :

- D'apporter les informations nécessaires à la prise de décision et aux orientations à prendre
- D'informer les bénéficiaires, les acteurs et les décideurs de l'évolution des actions, des résultats atteints en adéquation avec les objectifs de départ
- De comprendre et tirer les enseignements des écarts éventuels constatés entre le projet et le bilan réalisé

La démarche d'évaluation sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats avec la réalisation du plan d'actions et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Ctg
  - o Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation
  - o L'évaluation des actions sera réalisée chaque année
- La mesure de la plus-value de la Ctg (impacts et effets) en fin de convention

Objectif : Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf

- o La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôles et ses missions par les familles et par les partenaires locaux ?
- o Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

Objectif : Améliorer le partenariat local

- En quoi la Ctg a renforcé le partenariat ?

Objectif : Proposer des services adaptés aux besoins des habitants du territoire

- Des structures ou services existants ont-ils été optimisés ?
- Des structures ou services nouveaux ont-ils été créés ? De nouveaux habitants fréquentent-ils ces structures ou ces services ?

Les résultats seront présentés en comité de pilotage stratégique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230928-202092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

## **ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de d'Osny en date du 28 septembre 2023**

CTG OSNY

2023-2027